



IPAM

Institut de la pertinence des actes médicaux

PROJET DE
RÉINVESTISSEMENT

Projet no :
12

Titre du projet	Adoption IPAM
Clinique d'évaluation de l'appareil locomoteur – Cliniques musculosquelettiques (PHASES 1 ET 2)	RCG-0121-030 RCG-0623-173
Spécialité(s) concernée(s)	Montant alloué/an
<ul style="list-style-type: none"> • Rhumatologie • Physiatrie • Orthopédie • Neurochirurgie • Neurologie • Radiologie 	<p>PROJET TOTAL : 13 238 593 \$</p> <p>PHASE 1 : 2021-2022 : 200 000 \$</p> <p>PHASE 2 : 13 038 593 \$ 2023-2024 : 6 949 270 \$ 2024-2025 : 6 089 323 \$</p>
	Début du projet
	2021-2022
Contexte	
<p>L'évaluation de l'appareil locomoteur est très complexe et requiert une certaine aisance dans l'histoire de cas et l'examen physique. Malheureusement, il arrive parfois que le manque de confort du clinicien résulte dans plusieurs demandes de consultation dont la pertinence est limitée ou à des demandes d'examen complémentaires, notamment en radiologie ou en électromyographie (EMG), dont la valeur ajoutée est faible. Les douleurs aux hanches, les douleurs aux épaules, les douleurs aux genoux ainsi que les douleurs au niveau lombaires font partie de ces pathologies fréquentes en première ligne dont l'investigation est souvent complexe et dont la trajectoire est parfois laborieuse.</p>	
Description du projet	
<p>Mise en place d'une équipe de projet visant à évaluer l'impact de la mise en place de clinique de triage pour les pathologies de l'appareil locomoteur au Québec comme mesure de pertinence clinique.</p> <p>L'équipe de projet aurait pour grands mandats de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire une recension des écrits sur les meilleures pratiques, en collaboration avec l'INESSS, sur l'évaluation des douleurs du genou, de l'épaule, de la hanche et du rachis; 2. Faire une recension des écrits sur les meilleures pratiques et leur efficacité, en collaboration avec l'INESSS, sur les examens radiologiques requis et l'arborisation de l'évaluation; en collaboration avec les associations médicales concernées; 3. Établir les conditions de réalisation de la mise en place de cliniques d'évaluation (triage) de l'appareil locomoteur; 4. Identifier les mesures de suivi économiques eu égard à Identifier les mesures de suivi économiques eu égard à leur performance visant à réduire : <ol style="list-style-type: none"> a. Les consultations inappropriées en spécialité b. Les examens d'imagerie non nécessaires c. Les besoins d'accès en réadaptation 	

<p>5. Proposer un budget raisonnable et responsable eu égard à la mise en place de ces cliniques et des mesures éducationnelles requises</p> <p>6. Proposer un budget raisonnable et responsable eu égard au développement d'outils de formation des patients (modèle patient partenaire) en vue de valoriser l'autosoins;</p> <p>7. Estimer et évaluer et proposer un budget eu égard au budget de fonctionnement des cliniques sur un horizon de 2 ans</p> <p>8. Proposer un modèle d'évaluation de la réussite du projet pour les différentes parties prenantes.</p>
<p>Objectif(s)</p> <p>Dans une première phase, créer une équipe de projet afin d'évaluer la capacité de mettre en œuvre, en 2022-2023, dans le cadre des mesures de pertinence, des cliniques d'évaluation et de triage pour les problèmes liés à l'appareil locomoteur afin de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les examens en radiologie non pertinents; • Réduire les demandes de consultations dans les différentes spécialités; • Mieux supporter le patient dans sa trajectoire de soins; • Valoriser la perspective d'autosoins dans le cadre de la perspective du patient partenaire • Arrimer le développement de cette initiative en lien avec les autres mesures de réinvestissement.
<p>Partenaires à la réalisation de ce projet</p> <p>Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et associations médicales constituantes concernées.</p>
<p>Responsable de la mise en œuvre</p> <p>Ministère de la Santé et des Services sociaux</p>

Mise à jour : 2023-07-10